

Bordeaux, le 20 décembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un soutien permanent de l'ARS Nouvelle-Aquitaine à la Clinique mutualiste du Médoc à Lesparre (33) et une aide supplémentaire de 2,4 millions d'euros pour maintenir une offre de soins essentielle au territoire

L'établissement a présenté à l'ARS Nouvelle-Aquitaine un plan global d'investissements lui permettant de restructurer et moderniser l'ensemble de ses activités. En réponse et dans le cadre des financements du Ségur de la santé, l'ARS a accordé successivement plusieurs financements à la Clinique mutualiste du Médoc afin qu'elle améliore son offre de santé. Dans l'attente de ces travaux et que la Clinique recouvre une pleine capacité d'activité, une nouvelle aide exceptionnelle de 2,4 millions supplémentaires va lui être accordée, conformément aux engagements pris par le Directeur général de l'ARS début 2024.

Le projet d'investissement immobilier prévoit une restructuration-extension de la clinique mutualiste du Médoc avec la création d'une unité de post-urgences et une extension du court séjour gériatrique. La construction des nouvelles unités va permettre l'installation de lits supplémentaires. Ce projet intègre pleinement les enjeux du territoire, notamment ceux liés au développement durable et à son attractivité pour les professionnels de santé.

Sur un coût total de 12,7 M€, 7 M€ sont financés par l'ARS.

Par ailleurs, l'ARS va financer sur une période de trois ans à partir de 2024 un poste d'agent de **sécurité** aux urgences en complément des crédits d'investissement versés au titre du plan de sécurisation des établissements de santé. Elle va aussi accompagner la mise aux normes obligatoire de sa stérilisation en finançant la stérilisation provisoire de la clinique à hauteur de 1,5 M€.

Lors de son déplacement à Lesparre le 26 janvier 2024, le **directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, Benoit Elleboode**, a confirmé l'appui apporté à l'établissement dans l'hypothèse où son cycle d'exploitation serait de nouveau mis à mal pendant la période des travaux.

Au terme d'échanges techniques entre les équipes de la clinique et de l'ARS-NA intervenus au mois de décembre 2024, le directeur général de l'ARS a ainsi **acté l'octroi d'une aide financière exceptionnelle de 2,4 M€ à la clinique du Médoc**.

La Clinique mutualiste du Médoc est un **acteur essentiel de l'offre de santé dans le territoire médocain** et l'ARS Nouvelle-Aquitaine est soucieuse de **garantir une qualité de prise en charge**. Le soutien apporté à l'établissement dans le cadre de fonds publics doit pouvoir s'inscrire dans un engagement réciproque au bénéfice de la population du territoire.